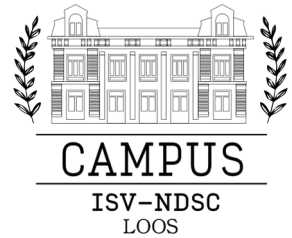


# BTS MÉTIER S DE L'ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE

FORMATION EN APPRENTISSAGE



[arep-ufa@isv-ndsc.fr](mailto:arep-ufa@isv-ndsc.fr)

RNCP37375 - BTS - Métiers de l'esthétique, de la cosmétique, et de la parfumerie -  
France Compétences ([francecompetences.fr](http://francecompetences.fr))  
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rnp/37375>  
Certificateur : Ministère de l'éducation Nationale et de la Jeunesse  
Date de l'enregistrement certification 30/10/12  
Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/28



## PRÉ-REQUIS

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise. Titulaire d'un BP ou BAC PRO esthétique, le candidat doit être âgé de 16 à 29 ans révolus.



## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entretien individuel et vérification des prérequis

Délais : "la date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de 3mois au début d'exécution du contrat." (Article L.6222-12 du Code du Travail)



## DURÉE ET RYTHME

1 semaine en centre  
1 semaine en entreprise

OU

3 jours centre le reste du temps en entreprise



## MÉTIER VISÉS

Responsable d'institut, de réseau, de points de vente, Conseiller expert, Conseiller-formateur, Technico-commercial (régional, national, international), Esthéticien, Représentant de marque...

## OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titulaire du Brevet de Technicien Supérieur Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie est un technicien hautement qualifié dans le secteur de l'esthétique. Il est en relation avec une clientèle de particuliers et de professionnels et ses activités s'inscrivent dans une démarche qualité.

Ce technicien :

- Conçoit et met en œuvre des techniques professionnelles ;
- Assure une veille permanente (normes, réglementation...);
- Elabore des protocoles innovants en termes de prestations et de services ;
- Conseille et vend des produits, des services et des matériels ;
- Elabore le projet d'exploitation et/ou du business plan, en assure le suivi et son éventuelle adaptation ;
- Participe à la gestion de l'entreprise et à la mesure de ses performances ;
- Gère et encadre le personnel ;
- Participe au lancement de produits, de matériels et de services ;
- Développe la relation de services.

## SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le titulaire du Brevet de Technicien Supérieur Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie peut exercer son activité dans des structures variées :

- Instituts, spa, centre de bien-être ;
- Entreprises de distribution : parfumeries, parapharmacie, grands magasins...;
- Entreprises de fabrication et de distribution de produits cosmétiques et de matériels professionnels ;



## ADMISSIONS / PUBLIC VISÉ

Titulaire d'un BP ou BAC PRO esthétique, le candidat doit être âgé de 16 à 29 ans révolus. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou à reprendre une entreprise.

L'accès à la formation se fait sur entretien individuel, après vérification des prérequis et de non contre-indication médicale. Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord. Une réponse d'intégration à la formation vous sera transmise dans un délai de 15 jours. L'entrée en formation se déroule sur la période de septembre, Délais: Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ». Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans les 3 mois premiers mois de la formation. Le responsable de l'UFA

prendra contact avec l'employeur afin d'établir votre contrat.

## PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le titulaire du diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement, soit de poursuivre en Bachelor Chargé de Gestion Commerciale, Licence pro.

## POUR EN SAVOIR +



# PROGRAMME DU BTS

## MÉTIERS DE L' ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE

Pôle d'activités	Blocs de compétences	Unités
<p><b>Pôle d'activités 1 : Prestations esthétiques et développement de services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques</b></p> <p><b>1.1 Conception et réalisation de prestations et services esthétiques innovants</b></p> <p><b>1.2 Démonstration de techniques esthétiques innovantes</b></p> <p><b>1.3 Dynamisation de l'offre commerciale et de la relation client</b></p>	<p>Bloc de compétences 1 : Développer des prestations esthétiques et développement de services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques</p> <p>C1.1 Concevoir ou réaliser des prestations et services esthétiques innovants</p> <p>C1.2 Concevoir ou réaliser une prestation utilisant des rayonnements ultra-violet (UV)</p> <p>C1.3 Concevoir ou réaliser des démonstrations de techniques esthétiques innovantes</p> <p>C1.4 Dynamiser l'offre commerciale et la relation client</p>	<p>Unité U3</p> <p>Prestations esthétiques et développement de services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques</p>
<p><b>Pôle d'activités 2 : Conception ou réalisation de projets et développement de l'entreprise</b></p> <p><b>2.1 Analyse des besoins de développement d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service</b></p> <p><b>2.2 Participation à la conception ou à la réalisation d'un projet innovant en lien avec une entreprise dans le respect de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)</b></p> <p><b>2.3 Communication avec les différents services de l'entreprise et ses partenaires</b></p>	<p>Bloc de compétences 2 : Concevoir ou réaliser tout ou partie d'un projet d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service</p> <p>C.2.1 Analyser les besoins d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service</p> <p>C.2.2 Participer à la conception ou à la réalisation d'un projet en lien avec une entreprise dans le respect de la RSE</p> <p>C.2.3 Communiquer avec les différents services de l'entreprise et ses partenaires</p>	<p>Unité U4</p> <p>Projet de développement d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service</p>
<p><b>Option B Formation-Markes</b></p> <p><b>Pôle d'activités 3B : Animation, formation, négociation dans le cadre de stratégies commerciales d'entreprises de beauté et de bien-être</b></p> <p><b>3.1 B Négociation commerciale et développement de l'activité</b></p> <p><b>3.2 B Conception, réalisation et évaluation d'actions de formation, d'animation</b></p> <p><b>3.3 B Communication dans le cadre de la promotion d'une marque, d'une entreprise</b></p> <p><b>3.4 B Animation d'une équipe de conseillers de vente</b></p>	<p>Bloc de compétences 3C : Développer, fabriquer, évaluer des produits cosmétiques</p> <p>C3.1 C Elaborer le produit cosmétique et optimiser sa production</p> <p>C3.2 C Réaliser des contrôles du produit cosmétique</p> <p>C3.3 C Réaliser des études cliniques, des études consommateurs et des évaluations sensorielles</p>	<p>Unité U1</p> <p>Langue vivante étrangère A : LVA</p>
	<p>Communication en langue vivante étrangère A Niveau B2 du CECRL pour les activités langagières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension de l'oral</li> <li>- Compréhension de documents écrits</li> <li>- Production et interaction orales</li> </ul>	<p>Unité U1</p> <p>Langues vivante étrangère A : LVA</p>
	<p>Expertise scientifique et technologique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des connaissances scientifiques ou technologiques</li> <li>- Analyser un dossier scientifique ou technologique</li> <li>- Interpréter des résultats</li> <li>- Argumenter</li> <li>- Communiquer</li> </ul>	<p>Unité U2</p> <p>Expertise scientifique et technologique</p>
	<p>Communication en langue vivante étrangère B - Facultatif</p> <p>Niveau B1 du CERCL pour les activités langagières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension de l'oral</li> <li>- Compréhension de documents écrits</li> <li>- Production et interaction orales</li> </ul>	<p>Unité UF1</p> <p>Langue vivante étrangère B : LVB</p>
	<p>Engagement étudiant - facultatif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve E4</li> <li>- Développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve E4.</li> </ul>	<p>Unité UF2</p> <p>ENgagement étudiant</p>

LA LISTE DES FORMATEURS DE CETTE FORMATION PEUT ETRE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE (VOIR COORDONNÉES)

**Enseignements généraux : Langues vivantes LV1 IV2, Sciences Physiques et Chimie appliquée-Biologie**

# ORGANISATION DE LA FORMATION

## • MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise en présentiel au cœur du lycée, encadrée par une équipe de formateurs, composée de professionnels métiers et d'enseignants. Une fiche pédagogique pour les personnes en situation de handicap permet une adaptation spécifique des enseignements. Le planning des cours est disponible sur l'intranet YPAREO.

## • MODALITÉS D'ÉVALUATION

En cours de formation :

Les modalités d'évaluation sont à chaque fin d'enseignement, puis deux examens blancs prévus et un examen final évalué par un jury d'enseignants et de professionnels pour obtenir un diplôme d'état de niveau 3. Absence de passerelle.

Les blocs de compétences validés sont acquis définitivement. L'apprenti en conserve le bénéfice pour une durée illimitée en vue de l'obtention ultérieure de la certification complète.

Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme.

Depuis la session 2021, les candidats au BTS se voient offrir la possibilité de participer à une épreuve de rattrapage s'ils obtiennent au moins 10/20 de moyenne dans les matières professionnelles et une moyenne générale comprise entre 08 et 10/20. Pour les apprentis présentant un handicap, les modalités d'évaluation sont précisées sur la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire. Elle apporte des précisions sur la procédure à suivre et sur certaines aides techniques et humaines. Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

## • TARIF DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 7589(\*) euros/an, aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné, Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

(\*) Hors coût de matériel indispensable à la formation : en fonction des besoins (500 euros de prise en charge).

## • DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures sur 24 mois. Soit 3 jours ou 1 semaine en centre de formation, le reste du temps en entreprise.

## • NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour que la formation puisse débuter, le nombre d'apprentis inscrits doit être compris entre 7 et 18 personnes.

## • PLATEAU TECHNIQUE ET ACCESSIBILITÉ

Le site de l'UFA est équipé de salons aménagés comme des salons professionnels. Le site, les bâtiments et les salles sont aux normes en vigueur en matière d'accueil et d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite. Réglementation ERP - Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Service handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr

## • TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

L'ouverture de la formation en apprentissage en BTS Métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie, n'a pas de taux d'obtention des diplômes, d'interruption en cours de formation, de poursuites d'études et d'insertion professionnelle à communiquer. (ouverture 2024-2025)



VALEUR AJOUTÉE

UN RÉFÉRENT HANDICAP

## COORDONNÉES UFA Saint Vincent de Paul - Notre Dame du Sacré Cœur

Établissements sous la tutelle des Filles de la Charité - sous contrat d'association avec l'État (accès aux bourses sur critères sociaux, aide à la restauration...)

6 rue du Maréchal Joffre - 59120 Loos

Tél : 03 20 07 04 32 / Mail : arep-ufa@isv-ndsc.fr / Site : www.isv-ndsc.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr

